

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**PERSONNEL - Modification  
de la délibération du 21  
septembre 2018 portant  
annualisation du temps de  
travail des agents du pôle  
mécanique de la ZAE la Clef  
des Champs.**

--

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/03/22

Date d'affichage :  
31/03/22

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 mars 2022 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par Mme Colette BLERLOT, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

Mme Jocelyne DOGNA, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'annualisation des agents du pôle Mécanique est en vigueur depuis septembre 2018 mais il convient de faire évoluer ses conditions de fonctionnement compte tenu des différentes mobilités qui ont eu lieu ainsi que de la réorganisation du service proposée par l'administration.

Ladite réorganisation a été soumise à l'avis du comité technique du 16 mars dernier.

Les principes généraux de fonctionnement en vigueur depuis septembre 2018 sont maintenus. Pour mémoire, ils consistent en :

- un fonctionnement 7 jours sur 7,
- deux périodes commerciales :
  - Saison haute du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre
  - Saison basse du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- une fermeture administrative obligatoire du circuit de vitesse du 15 décembre au 15 janvier en application de l'arrêté d'homologation,
- l'arrêt total des activités du Pôle Mécanique et la fermeture du site aux usagers durant les vacances scolaires de Noël.

Concernant les cycles de travail, ceux-ci s'articuleront désormais comme suit, dans le respect des garanties minimales du temps de travail :

- bornes hebdomadaires du lundi au dimanche pour le Responsable Opérationnel du Pôle Mécanique, les deux Référents des Pistes et de la Sécurité et le Référent Espaces Verts,
- bornes quotidiennes du Responsable Opérationnel du Pôle Mécanique de 7 heures à 20 heures en semaine et de 7 heures à 18 heures 30 les week-ends et jours fériés (toute l'année),
- bornes quotidiennes des Référents des Pistes et de la Sécurité de 6 heures à 20 heures en semaine et de 7 heures à 18 heures 30 les week-ends et jours fériés (toute l'année),
- bornes quotidiennes du Référent Espaces Verts de 6 heures à 21 heures du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et de 7h30 à 17h00 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

L'ensemble des agents effectuera 1 607 de travail effectif à l'année, sur une base hebdomadaire de 38 heures en moyenne. La journée de solidarité est rendue effective par le retrait d'un jour d'ARTT.

Ces heures se décomposent comme suit :

- pour le Responsable Opérationnel du Pôle Mécanique et les deux Référents des Pistes et de la Sécurité, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, 26 semaines de 38 heures + 20 heures de roulement de weekend toutes les 3 semaines pour un total de 1 160 heures (en moyenne) ; du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, 21 semaines de 15 heures 12 minutes + 60 heures de roulement de weekend toutes les 3 semaines (en moyenne) pour un total de 309 heures et 5 semaines de 27 heures 30 minutes (fermeture administrative du circuit de vitesse) en moyenne pour un total de 138 heures,
- pour le Référent Gestionnaire des Espaces Verts, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, 26 semaines de 40 heures (en moyenne) pour un total de 1 040 heures ; du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, 8 semaines de 29 heures 44 minutes (en moyenne) pour un total de 235 heures 52 minutes et 18 semaines de 18 heures 41 minutes (en moyenne) pour un total de 331 heures 48 minutes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification des dispositions de la délibération du 21 septembre 2018 dans les conditions mentionnées au présent rapport.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220323-56651-DE-1-1

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2022  
Publication : 31 mars 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation